



Requalification de la résidence Palmiers 1 & 2 KOUTIO - Commune de DUMBEA

Travaux sur bâtiments et espaces privatifs, sur espaces collectifs –
Aménagement des extérieurs

Lot 08 C – Clôtures, portails, portillons manuels & BAL
Pièce n° 03 – Cahier des Clauses Techniques Particulières

Marché privé de Travaux

SOMMAIRE

1	PRESCRIPTIONS ET DISPOSITIONS GENERALES	4
2	NATURE – QUALITE – PROVENANCE DES MATERIAUX.....	7
3	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX – EXECUTION DES OUVRAGES.....	12
4	ESSAIS, CONTRÔLE ET CONSTATS D’EXECUTION DES TRAVAUX	20
5	RECEPTION ET GARANTIE DU PARACHÈVEMENT	21
6	DESCRIPTION DES OUVRAGES DU LOT 8C	22
7	ANNEXES	33

Le présent CCTP :

- S'inscrit dans une opération générale de requalification de la résidence Palmiers 1 et 2, qui comporte des travaux de bâtiments, d'infrastructures, d'aménagements extérieurs et d'espaces verts.
- A pour objet la réalisation de tous les travaux en aménagement et paysage des espaces privés, des espaces collectifs et des espaces publics, dans le cadre de l'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Palmiers 1&2.

Le présent CCTP recouvre le Lots 08C

Le projet de requalification des espaces extérieurs privés, collectifs et publics de la résidence Palmiers 1&2 comprend notamment :

- La fourniture, la réalisation et la pose de clôtures Type « BAMBOU » en limite sur rues
- La fourniture, la réalisation et la pose de clôtures en Gabions Type « BAMBOU » en limite sur rues
- La fourniture, la réalisation et la pose de clôtures en Gabions en limite sur rues
- La fourniture, la réalisation et la pose de clôtures en acier galvanisé (poteaux + cadre + grilles) entre les logements, sur rues et en limite de servitude CDE
- La fourniture, la réalisation et la pose de clôtures en acier galvanisé (poteaux + cadre + grilles) des collectifs F et G
- La fourniture, la réalisation et la pose d'un portail manuel Type « BAMBOU » avec contrôle d'accès et ouverture à la française (2 battants) (Zone Transformateur - EEC)
- La fourniture, réalisation et la pose de 2 portails manuels en acier galvanisé (poteaux + cadre + grilles) avec contrôle d'accès mécanique et ouverture à la française (2 battants) (Zone servitude CDE)
- La fourniture, réalisation et la pose de portail manuel en acier galvanisé (poteaux + cadre + grilles) avec système pour cadenas (coulissant droite/gauche, double coulissant droite/gauche, accordéon, ouvrant à la française)
- La fourniture, la réalisation d'un portail double coulissant manuel pour le collectif O
- La fourniture, la réalisation de portillons avec contrôle d'accès mécanique, design idem portails manuels y compris système mécanique de fermeture
- La fourniture, la réalisation de portillons avec contrôle d'accès mécanique, design idem clôtures type BAMBOU y compris système mécanique de fermeture
- La fourniture et la pose de 80 BAL sur rues (à fixer et à incruster dans la clôture neuve ou dans les murs des L.P (Option : Dépose et repose des BAL existantes)

1 PRESCRIPTIONS ET DISPOSITIONS GENERALES

1.1 OBJET DU C.C.T.P.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir l'ensemble des travaux, prestations, fournitures et qualités des matériaux nécessaires à la réalisation des aménagements des espaces extérieurs collectifs, privés et publics de la résidence Palmiers 1&2.

1.2 CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter comprennent la fourniture et la mise en place de tous les éléments nécessaires à la bonne tenue et au parfait achèvement des ouvrages et en particulier tous les travaux en aménagement extérieur.

1.2.1 GENERALITES

- L'établissement des documents liés à l'exécution (plans d'exécution, notes de calculs, plan d'assurance qualité, planning, etc.)
- Les travaux préparatoires au chantier : installation, la clôture du chantier, amenée et repli du matériel, repérage des ouvrages existants, implantation des réseaux
- La réalisation des constats d'huissier de l'emprise du chantier et des avoisinants
- Les travaux topographiques nécessaires à la réalisation du projet
- La mise en œuvre et l'entretien de la signalisation temporaire et de déviation pour l'ensemble des usagers (piétons, véhicules, etc.) si nécessaire
- L'établissement du dossier d'agrément des matériaux
- Le nettoyage quotidien du chantier (travaux en site occupé)
- L'établissement des documents de récolement
- Les opérations préalables à la réception des travaux

1.2.2 TERRASSEMENTS / FOUILLES POUR OUVRAGES

- Les travaux topographiques nécessaires à la réalisation du projet
- Les mesures conservatoires pendant les travaux et jusqu'à la réception (arrosage en cas d'émission de poussières)
- Le repérage des réseaux existants éventuels (communs et pris en charge en amont par le FCH)
- Les terrassements pour ouvrage
- Les déblais en terrain rocheux

1.2.3 OUVRAGES EN BETON (CLOTURES, PORTAILS, PORTILLONS)

- Les études d'exécutions, les plans de coffrages, ferrailage
- L'amenée de toutes les fournitures et tous les matériels à pied d'œuvre
- La réalisation de coffrage et de ferrailage
- La fourniture et la mise en œuvre de béton nécessaire à la réalisation des différents ouvrages (longrines, murets)
- Les travaux de curages éventuels au niveau des exutoires et réseaux busés existants
- Les remblais pour le remblaiement des tranchées
- Les opérations préalables à la réception (en présence du maître d'œuvre, des services techniques)

1.2.4 AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (CLÔTURES, PORTAILS, PORTILLONS, BAL ...)

- La remise en place aux frais du titulaire et par un géomètre foncier mandaté par l'entreprise, des bornes cadastrales déposées dans le cadre des travaux du présent marché, avec emplacements des espèces à planter, des clôtures, des portails et portillons, etc.
- La fourniture, la pose et la mise en œuvre du mobilier urbain (clôtures, portails, portillons, BAL)

Ainsi que tous les travaux s'y rapportant, non explicitement décrits, mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages.

ATTENTION, LES PLANS DANS CE DOSSIER SONT DES PLANS DE PRINCIPE ET SONT JOINTS À TITRE INDICATIF.
DES PLANS D'EXÉCUTION SONT À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE ET DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR LES BUREAUX D'ETUDES ET LES ARCHITECTES DU PROJET.

1.3 VISITE DES LIEUX

Cf. RPAO

1.4 CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DES OFFRES

Cf. RPAO

1.5 PRESTATIONS DIVERSES

Les travaux comprennent en outre, les prestations qui y sont afférentes et qui sont implicitement comprises dans les prix unitaires, notamment :

- L'installation du chantier
- Le nettoyage de la zone
- L'implantation des ouvrages par un géomètre agréé
- La remise en place aux frais du titulaire et par un géomètre foncier mandaté par l'entreprise, des bornes cadastrales déposées dans le cadre des travaux du présent marché ;
- Les plans d'exécution
- Les études et plans de récolement, y compris les fiches techniques des clôtures portails et portillons.
- La fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériel de chantier y compris les équipements de sécurité,
- La fourniture des matériaux entrant dans la composition des ouvrages, leur transport à pied d'œuvre, leur stockage et leur mise en œuvre,
- La fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaire,
- La fourniture du personnel qualifié,
- La réalisation des abris nécessaires au stockage et à la protection des matériaux sur le chantier,
- Le nettoyage quotidien du chantier,
- La remise en état des lieux après repliement des installations.

1.6 LIMITE DES PRESTATIONS

IMPORTANT : Les limites des prestations seront à observer principalement avec le Lot VRD ainsi qu'avec les lots concernant les travaux en architecture (agrandissements des bâtiments et des terrasses).

1.7 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL

L'Entrepreneur est tenu de vérifier sous sa responsabilité, l'exécution des cotes figurant sur les dessins et de s'assurer de la possibilité de réaliser le projet ou de proposer toute modification pour arriver à ce but.

Il devra obtenir l'accord préalable de la Maîtrise d'œuvre de ses plans techniques, d'exécution et de mise en œuvre et de ses calendriers de fabrication et d'exécution.

L'Entrepreneur devra établir en trois (3) exemplaires y compris un exemplaire informatique, tous les dessins des détails nécessaires à l'exécution des travaux qui pourraient lui être demandés par le Maître d'œuvre.

Il sera responsable du retard dans l'exécution des travaux résultant de la remise tardive de ses dessins ainsi que les corrections et compléments d'étude nécessités par leur mise au point.

1.8 SPECIFICATIONS PARTICULIERES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

IMPLANTATION

L'entrepreneur fait effectuer, à ses frais et sous sa propre responsabilité, par un géomètre agréé par le Maître d'Ouvrage, les tracés d'implantation des aménagements extérieurs.

Un récolement en 3 exemplaires et 1 fichier informatique sera fourni après implantation.

RÉSERVATION

L'entreprise doit implanter et réserver les ouvrages demandés par les autres entreprises.

NETTOYAGE HEBDOMADAIRE

L'entrepreneur est tenu de procéder chaque semaine, au nettoyage pour débarrasser leur surface de tous les déchets provenant de son lot.

PLANS TECHNIQUES - DOE

L'entreprise doit :

- L'établissement des plans d'exécution et notes de calculs nécessaires à la réalisation des ouvrages, y compris ceux découlant des éventuelles évolutions du projet résultant des adaptations nécessaires aux divers corps d'état.
- L'établissement de tous les plans, études et calculs découlant de ses méthodes spécifiques d'exécution.
- Les plans de chantier et de fabrication seront dus par l'entrepreneur tant au moment de la période de préparation que devant l'exécution des travaux.
- Les plans seront remis pour examen et contrôle du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle au moins trois semaines avant exécution.
- Les DOE (Dossiers des Ouvrages Exécutés) seront établis au fur et à mesure des travaux
- En fin de travaux un dossier complet comprenant les plans mis à jour, les notices relatives aux échantillons, etc. sera remis au Maître d'Œuvre pour contrôle final.

A l'issue de ce contrôle ce dossier sera fourni en 3 exemplaires + 1 fichier informatique. Les documents seront produits 15 jours avant la date de la réception des ouvrages et soumis au contrôle du MOE.

2 NATURE – QUALITE – PROVENANCE DES MATERIAUX

2.1 OUVRAGES EN BÉTON

□ NORMES ET REGLEMENTS

Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types de dimensions, les procédés de fabrication, les modalités d'essais, le marquage de contrôle et de réception des matériaux et produits préfabriqués doivent être conformes aux normes en vigueur au moment de la signature du marché.

D'une manière générale tous les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) dans leurs dernières éditions sont applicables ainsi que les Documents Techniques Unifiés (DTU), et en particulier (liste non exhaustive) :

Fascicule n° 02 : Terrassements généraux

Fascicule n° 03 : Fourniture d'un liant hydraulique

Fascicule n° 50 : Travaux topographiques. Plans à grande échelle (CCTG),

Fascicule n° 65 : Exécution des ouvrages de Génie Civil en béton armé ou précontraint,

Fascicule n° 74 du C.C.T.G. des Marchés Publics de Travaux (Moniteur n° 36-26 août 1983) ;

Recommandation pour le remblayage des tranchées et réfection des chaussées - Guide technique - (SETRA - LCPC),

Délibération n° 35/CP du 23 février 1989 relative aux mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux de bâtiment, des travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles.

DTU 12 Terrassement pour le Bâtiment ;

DTU 13.11 Fondations superficielles

DTU 13.2 Fondations profondes

DTU 13.3 Dallages (de Mars 2005 - avec toutes ses parties et annexes)

□ VOIRIE

NF EN 1339 : Dalle en Béton - Spécifications et méthodes d'essai

□ OUVRAGES EN BÉTON

- XP P 18-545 : Granulats, définition, conformité- spécifications

- NF EN 197 : Ciment - Partie 1 et 2

- NF EN 934 : Adjuvants pour béton, mortier et coulis

- NF EN 206+A1 : Béton - Spécification, performances, production et conformité

- NF P 18-370 : Adjuvants - Produits de cure pour bétons et mortiers - Définition, spécifications et marquage

- NF EN 13369 : Règles communes pour les produits préfabriqués en béton

- NF EN 1340 : Éléments pour bordures de trottoirs en béton - Prescriptions et méthodes d'essai

- NF A 35-022 : Armatures pour béton armé - Treillis soudé

- Norme NF P 10-202-1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs (référence DTU 20.1 - CCT)

- Norme NF P 10-202-2 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs (référence DTU 20.1 - RC) ;

- Norme NF P 10-202-3 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs (référence DTU 20.1 - Guide)

- Norme NF P 10-203-1 Conception du gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité (référence DTU 20.12 - CCT) ;
- Norme NF P 18-201 Exécution des travaux en béton (référence DTU 21 - CCT) ;
- Norme NF P 18-210 Murs en béton armé banché (référence DTU 23.1 - CCT) ;
- Norme NF P 15-201-1/2 et amendement NF P 51-201-1 / A1 Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne (référence DTU 26.1 - CCT) ;
- Norme NF P 14-201-1 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques (référence DTU 26.2 - CCT) ;
- Norme NF P 14-201-2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques (référence DTU 26.2 - CCT) ;

Règles de calculs

- Règles BAEL 91 - révisées fév.2000 (DTU P 18-702) : règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé, suivant la méthode des états limites ;
- DTU 10-202-2 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Règle de calcul et dispositions constructives minimales (référence DTU 20.1 - RC) ;
- Norme NF P 18-210 : Règles techniques de conception et de calcul des murs en béton banché (DTU 23.1 - CCT) ;
- NF P 06-001 : Base de calcul des constructions - Charges d'exploitation des bâtiments ;
- NF P 06-004 : Base de calcul des constructions - Charges permanentes et charges d'exploitation dues aux forces de pesanteur ;
- NF P 06-005 : Base de calcul des constructions - Symboles généraux

□ PROVENANCE

La fourniture de tous les matériaux incombe à l'entreprise, après agrément du Maître d'Œuvre.

Les matériaux proviendront de carrières, gisements, ou usines agréées par le Maître d'Œuvre. Les matériaux pour le remblaiement des tranchées sont destinés à remplacer les déblais défectueux. Aucun matériau ne pourra être mis en œuvre avant d'avoir été vérifié et reçu par le Maître d'Œuvre. Il appartient à l'entrepreneur de présenter en temps utile, pour respecter le délai contractuel et au moins quinze jours avant tout commencement d'utilisation, ses propositions d'agrément de matériaux. Les matériaux refusés seront immédiatement retirés du chantier par les soins de l'entrepreneur. Les marques de fabricants et les références de matériels désignés sont données à titre indicatif, l'entreprise pourra donc proposer un matériel similaire de caractéristique et de qualité identique. Ce matériel ne pourra être approvisionné qu'après approbation du maître d'œuvre, des concessionnaires et des services techniques de la Mairie.

□ CARACTERISTIQUES ET QUALITE DES MATERIAUX ET FOURNITURES

VOIRIE

Béton pour zones non circulées et trottoirs :

Il sera fait application de l'article 7 du fascicule 32 du C.C.T.G. construction de trottoirs en dalle béton.

Le béton sera fabriqué dans une centrale à béton conforme à la norme NF EN 206-1.

La formulation nominale du béton sera proposée par l'entrepreneur à l'acceptation du Maître d'œuvre avec un béton de convenance pour chaque type de béton employé.

La formulation fixe :

- la nature et la qualité des constituants, par référence aux normes en vigueur, ainsi que leurs origines,
- le dosage nominal en poids sec de chaque constituant dans 1 m³ de béton assortis des valeurs extrêmes dans des proportions acceptables / ou tolérance en + et en- de chaque constituant.

Le béton pour dalles de trottoirs sera de type C30/37.

Bordures et caniveaux :

Consistance des travaux :

Les ouvrages de bordures à réaliser sont définis par les plans masses des travaux.

Le projet prévoit la mise en place de bordures de classe U (ancienne classe A), et marque NF de type :

Bordure béton type T2, conformément à la norme NF EN 1340 (vue de 2cm et 14 cm) ;

Bordure béton type A2, conformément à la norme NF EN 1340 (vue de 6 cm) ;

Bordure béton type A2, conformément à la norme NF EN 1340 (vue de 6 cm) ;

Bordure béton type P1, conformément à la norme NF EN 1340 (vue de 2 cm) ;

Bordure béton type I2, conformément à la norme NF EN 1340 (vue sur petite hauteur de 5 cm) ;

Caniveau béton type CC1, conformément à la norme NF EN 1340 ;

Caniveau béton type CS1, conformément à la norme NF EN 1340.

Préfabriqués :

Les bordures et caniveaux de voirie seront conformes aux normes NF EN 1340 et NF P 98-340/CN.

Coulés en place :

Pour les ouvrages coulés en place, la classification sera équivalente aux bordures béton énoncées au paragraphe a) et seront de classe U (ancienne classe A).

OUVRAGES EN BETON

Les matériaux devront être conformes aux spécifications des normes françaises et principalement aux normes suivantes, sans que cette énumération ne soit limitative.

- | | |
|----------------------------|---|
| - N.F.A. 35.15 à 22 | Armature pour béton armé |
| - N.F.P. 15.300 et suivant | Liants hydrauliques |
| - N.F.P. 18.101 et suivant | Bétons de construction granulats |
| - N.F.P. 18.305 | Bétons prêts à l'emploi |
| - N.F.P. 18.331 à 338 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis |
| - N.F.P. 18.40 à 451 | Détermination des caractéristiques mécaniques des bétons |
| - N.F.P. 18.554 | Mesures des masses volumiques, porosité, coefficient d'absorption et teneur en eau des gravillons et cailloux |
| - N.F.X. 40.501 | Protection des constructions contre les termites |

Agrégats

Les prescriptions applicables sont celles des normes indiquées dans l'article 2.1 du DTU.

Les agrégats, sables, graviers, cailloux pour la confection des mortiers et bétons, proviendront de l'exploitation de bancs alluvionnaires ou de carrières.

Caractéristiques des liants hydrauliques

Ils seront conformes aux caractéristiques définies par les normes françaises homologuées D.T.U. n° 20 - Art 2.23.

Les qualités, dosages, et tous produits d'addition éventuels devront, au préalable, recevoir l'agrément du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle.

L'emploi de ciments spéciaux peut-être demandé à l'entrepreneur sans qu'il en résulte une plus-value de prix.

Qualité des ciments, stockage

L'entrepreneur devra justifier de la stabilité dans le temps du ciment employé, le retrait ne devant pas dépasser les limites habituellement admises. En outre, le ciment ne devra absolument pas être sensible aux phénomènes de gonflement et d'expansion. Le ciment devra provenir toujours de la même usine pour des raisons de teinte. L'emploi de ciment éventé ou encore chaud est interdit.

Produits de cure

La cure des bétons est exigée pour toutes les surfaces non coffrées soumises aux effets atmosphériques susceptibles d'affecter la qualité du béton.

L'entrepreneur propose au Maître d'œuvre les procédés qu'il compte utiliser.

Les produits de cure ne peuvent être employés que s'ils font l'objet d'un agrément COPLA.

La compatibilité du produit de cure avec la chape d'étanchéité devra être vérifiée.

Produits de peinture pour béton

Les enduits en couche mince ont pour objet de corriger l'état de surface du béton dans le but d'obtenir une amélioration de l'aspect et de l'étanchéité.

Les systèmes de peintures (multicouches) sont indiqués pour protéger, imperméabiliser ou décorer les parois et parements.

Les enduits et peintures seront utilisés conformément à la note d'information technique du LCPC d'avril 1978 : « Mise en peintures de bétons de Génie Civil ».

Les produits utilisés devront faire l'objet d'épreuves d'études et de convenance tels que définies au fascicule 65 du C.C.T.G.

Les produits seront livrés sur chantier en récipients d'origine, parfaitement hermétiques.

L'étiquette porte en caractères bien apparents :

- Le nom et l'adresse du fabricant
- Le nom et l'adresse de l'usine de fabrication
- La dénomination et le type du produit,
- La date de fabrication,
- Les masses nettes et brutes ainsi que les volumes nets et bruts,
- Les mentions prescrites par la réglementation pour ce type de produit,
- Les conditions particulières d'utilisation.

Le transport, la manutention, le stockage et la réception sont organisés de manière que les produits ne subissent pas d'altération. Les produits seront stockés dans un local clos pour les protéger des effets directs de l'ensoleillement.

Produits de réparation

Les produits de reprise d'imperfections, malfaçons ou défauts sont à la charge de l'entreprise.

Ils seront choisis et proposés à l'agrément du Maître d'œuvre en accord avec le guide du LCPC-SETRA "Choix et applications des produits de réparation des ouvrages en béton".

L'entrepreneur fournira à l'appui de sa demande d'agrément la fiche technique du produit qu'il compte utiliser.

Armatures pour béton armé

Les aciers seront conformes aux prescriptions du fascicule n° 4 du CCTG

Suivant les indications portées sur le dessin projet, les armatures béton sont :

- Soit des armatures rondes et lisses de classe Fe E215 E235 qui ne peuvent être utilisées que comme :

- Armatures de montage
- Armatures de frettage
- Spires dans le ferrailage de pieux de fondation

- Soit des armatures à haute adhérence appartenant à la classe Fe E400 ou E500 ayant fait l'objet d'une fiche d'homologation métropolitaine ou locale.

- Les armatures seront approvisionnées en longueurs telles que la bonne valeur technique et l'économie de l'ouvrage soient assurées.

- Les armatures sont stockées dans un parc spécial soit sur chantier soit à l'atelier de préfabrication d'éléments assemblés s'il est distinct du chantier. Elles sont classées par catégories, nuances et diamètres. Le parc de stockage est organisé de manière à éviter toute altération des armatures.

- Acceptation des armatures : l'acceptation des armatures n'est subordonnée qu'à leur identification. A cette fin, pour les armatures haute adhérence et les treillis soudés, l'entrepreneur vérifie la présence du marquage prévu par la fiche d'homologation. Pour les armatures lisses, il dispose du bordereau de livraison certifiant leur origine et leur nuance et doit en vérifier la conformité à la commande.

Béton de propreté et de structure

L'entrepreneur mettra en œuvre sous les fondations et les parties d'ouvrages enterrées une couche de béton dosé à 150/200 kg CPA 55 dont l'épaisseur minimale sera de 5 cm (sauf indication contraire).

Pour les autres bétons, l'attention de l'entrepreneur portera sur la définition préliminaire de la granulométrie à adopter durant toute la durée du chantier. Il aura à sa charge la détermination de celle-ci, et les frais afférents aux contrôles nécessaires.

Pour le dimensionnement des éléments de structure, il sera mis en œuvre des bétons ayant à minima une résistance à 28 jours : FC28 = 35MPa (béton C35/45).

Aciers

Sauf cas exceptionnel, toutes les armatures seront réalisées en acier FeE500 à haute adhérence et en acier doux, nuance A, laminé lisse et rond, livrés en barres droites sur le chantier.

NOTA : L'emploi d'aciers durs et lisses est interdit.

Toutefois, on pourra utiliser pour les armatures des voiles et éléments préfabriqués des panneaux de treillis soudé en Fe 500 MPA couramment utilisés sur le Territoire. Cette solution sera à définir avec l'Entrepreneur.

Tous les aciers non homologués par les bureaux de contrôles français, devront faire l'objet d'une procédure d'agrément conformément à l'Arrêté 82491 du 14 septembre 1982.

Stockage des matériaux

Ciment

Tous les ciments devront être entreposés dans un endroit sec, silo surélevé ou autre. L'ordre de réception du ciment sur le chantier devra être respecté.

Agrégats

Les agrégats devront être stockés sur des endroits dallés dans les trémies ou conteneurs.

Les différents types d'agrégats ne devront pas être mélangés.

Aciers

Les aciers devront être entreposés sur des râteliers isolés du sol.

3 MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX – EXECUTION DES OUVRAGES

3.1 GENERALITES

Les travaux seront exécutés selon les Règles de l'art et devront satisfaire aux spécifications des documents exercés dans le présent CCTP sans que cette liste soit exhaustive :

3.1.1 GABIONS TERMOSOUDES, BÉTON ARMÉ DES MURETS, LONGRINES HAUTES ET BASSES, PLOTS

GABIONS

Matériaux pour structure des gabions à usage VRD /Paysager :

Les cages de gabion utilisées seront conformes aux exigences de la norme NF « Ouvrages en gabions ».

Les grilles des gabions seront en acier galvanisées électro-soudées.

La maille rigide avec un fil de diam. 6 mm auront les caractéristiques suivantes :

- Résistance de l'acier ≥ 450 N/mm²
- Galvanisation 80 μ m minimum selon la norme NF EN ISO 1461
- Résistance à la corrosion selon la norme NF EN ISO 14713
- Protection pour un minimum de 55 ans pour une exposition de classe A2

Type de gabions : Cf. fiche technique en Annexe

Cailloux/Galets et blocs de remplissage

Le remplissage des paniers s'effectue avec des cailloux/galets de bonne résistance aux agressions des intempéries et du temps. Ces cailloux/galets sont vibro-compactés pour un remplissage optimal.

Il convient d'utiliser de préférence des galets de classe granulaire 90/180 conformément à la norme EN 13383-1.

La qualité des cailloux/galets utilisés devra répondre au moins aux critères fixés dans la norme NF P 94325-1 ; de préférence les cailloux/galets seront issus de roches sédimentaires carbonatées, siliceuses ou de roches magmatiques et métamorphiques, dures à moyennement dures. Ce matériau devra être propre, avoir une forme homogène dans ses trois dimensions et être constitué de matériaux roulés ou concassés. Les cailloux/galets de petites dimensions susceptibles de passer à travers la maille ne pourront pas être utilisés pour le remplissage des cages de gabion dans la zone du parement extérieur de l'ouvrage.

OUVRAGES EN BÉTON (longrines, murets, plots)

La préparation de l'assise et du fond de forme

La surface sur laquelle le béton doit être répandu est nettoyée et débarrassée de toute trace de boues, matières organiques etc.

L'entrepreneur est tenu d'assurer en permanence, pendant les travaux, l'évacuation des eaux superficielles du fond de forme. Lorsqu'un système de drainage de celui-ci est prévu, l'entrepreneur doit le réaliser avant la préparation de l'assiette. Le temps d'action du drainage doit être suffisant pour permettre l'exécution des travaux ultérieurs dans de bonnes conditions.

Le compactage de l'assiette est obligatoire.

Il est effectué immédiatement après l'enlèvement de la terre végétale, avant la pose des coffrages, sur une largeur égale à celle du revêtement augmenté de 50 cm de chaque côté.

Le profil du fond de forme est vérifié. Une tolérance de 2,5 cm mesurée à la règle de 3 m posée dans n'importe quelle direction est admise. Si nécessaire, le sol est reprofilé et recompacté.

Les coffrages

Les coffrages sont ancrés solidement dans le sol ou la fondation, de manière à ne subir aucune déformation au cours des opérations de bétonnage.

Le niveau des coffrages est vérifié au moyen d'un nivellement précis. La longueur des éléments des coffrages doit permettre des variations angulaires en plan et en hauteur, afin d'épouser la forme exacte du profil en long et du tracé en plan prescrits pour le revêtement. Le mode d'assemblage de ces éléments est tel qu'il s'adapte aisément à des variations.

Les faces des coffrages qui viennent en contact avec le béton sont propres et enduites d'un produit de décoffrage destiné à éviter leur adhérence au béton.

L'assiette de la chaussée, la fondation éventuelle et les coffrages sont préparés sur une longueur suffisante pour permettre l'exécution des travaux d'une journée sans interruption.

Le réglage du fond de forme

Après pose des coffrages et contrôle de leur stabilité, le fond de forme est réglé de manière à présenter une surface uniforme et régulière et sera éventuellement recompacté.

Le profil en travers du fond de forme est ensuite vérifié au moyen d'un gabarit ayant la forme et les dimensions du profil en travers de la dalle à construire.

Si le sol comporte de gros éléments ("têtes de chats"), ceux-ci devront être enlevés avant le réglage et le compactage. Si cette opération est impossible, on procèdera à la mise en place sur le sol d'une couche de 10 cm de grave non traité, afin d'éviter la présence de points durs sous la dalle de béton de roulement.

Afin de s'assurer de la stabilité des coffrages-rails, on fait circuler ceux-ci, avant répandage du béton, la machine vibrofinisseuse : aucun affaissement, ni aucun déplacement latéral des coffrages de plus de 1 cm sur 3 m de longueur n'est toléré.

Le bétonnage peut s'effectuer directement sur le sol de l'assiette ou sur la fondation.

Dans le cas de sols susceptibles d'absorber une partie de l'eau du béton, il sera nécessaire d'arroser, après le compactage et immédiatement avant le bétonnage, sans qu'il ne subsiste aucune flaque d'eau.

Mise en place et durcissement des bétons routiers

Mise en place des bétons

La mise en place des bétons sera parachevée par une vibration appropriée aux dimensions de la pièce à bétonner et à la nature des coffrages. Le béton employé sera un béton de qualité dont le dosage ne devrait en aucun cas être inférieur à 300 kg

Programme de bétonnage

L'entrepreneur devra soumettre au visa du Maître d'Œuvre le programme dans un délai de quinze (15) jours ouvrables avant tout commencement d'exécution. Le programme de bétonnage devra indiquer :

- Le nombre de vibreurs qui seront utilisés, le nombre de vibreurs en réserve,
- Le type et les caractéristiques des vibreurs,
- La durée d'action de chaque vibreur en chaque point et les conditions d'application.

Reprises de bétonnage

Les joints de reprise transversaux sont à prévoir après chaque arrêt de bétonnage (supérieur à une demi-heure en règle générale). La dalle est retaillée à 90°, pour obtenir un bord franc, et solidarisée avec la coulée de béton suivante, à l'aide de goujons d'un diamètre de 30 mm environ, placés dans le sens longitudinal et espacés de 0,75 m.

Joints transversaux de retrait / flexion

Il sera réalisé des joints de retrait / flexion d'une profondeur égale à 1/5ème de l'épaisseur de la dalle, espacés de 3,5 à 4,5 m de telle sorte que la surface de dalle soit inférieure ou égale à 20 m².

Ils pourront être réalisés soit par moulage dans le béton frais (languette plastique ou en contre calque) soit par sciage par disque diamanté (la fourchette pendant laquelle les joints doivent être sciés s'entend de 6 à 72 heures maximum).

Cure des bétons

La cure des bétons sera conforme aux prescriptions de l'article 36.6 du fascicule 65 du CCTG, elle se fera par humidification.

En cas d'insolation importante ou de fort vent, l'entrepreneur devra mettre en place un dispositif d'aspersion sur béton frais. Ce dispositif ou tout autre procédé équivalent sera soumis, dans le cadre du programme de bétonnage à l'approbation du Maître d'Œuvre. En cas d'utilisation d'un produit de cure du type "curing compoun" celui-ci devra être agréé par le Maître d'Œuvre. Il sera appliqué sur le béton frais par pulvérisation dès que le béton aura été surfacé. Ce produit devra répondre aux exigences suivantes :

- Avoir un coefficient de protection supérieur 0,65 à quarante-huit (48) heures (processus LCPC).
- Sécher en moins de huit (8) heures.
- Être de teinte claire de préférence de pigmentation blanche,
- Être insoluble dans l'eau.

Les temps de cure sont les suivants : un jour pour un ciment CPA 45 à deux jours pour un ciment CPJ 45.

Dispositions générales de protection du béton

En cas d'insolation intense ou de vent fort, l'entrepreneur devra disposer des paillasons sur les parements des bétons. Ils seront humidifiés dans les deux premiers cas. L'entreprise devra en outre posséder en permanence sur le chantier une surface de bâche capable de couvrir la quantité de béton mise en œuvre au cours des six dernières heures. Ces bâches seront mises en place en cas de fort vent ou de forte pluie.

Le Maître d'Œuvre décidera de l'exécution ou de la non-exécution de cette protection et de sa durée d'utilisation. Si l'entrepreneur refuse d'exécuter les prescriptions de cure ci-dessus selon les ordres du Maître d'Œuvre, celui-ci pourra, après préavis de deux (2) heures, adressé à l'entrepreneur, faire effectuer la cure des bétons par une autre entreprise de son choix au frais de l'entrepreneur.

Emploi des adjuvants

Au cas où un adjuvant serait utilisé, après accord du Maître d'œuvre, dans la fabrication du béton pour faciliter sa mise en place, la mise en œuvre de l'adjuvant devra être telle qu'on soit garanti contre toute concentration anormale. A cette fin, le mélange de l'adjuvant avec l'eau de gâchage devra avoir lieu dans le réservoir d'eau qui sera muni d'un dispositif autonome de brassage en mouvement permanent. L'emploi d'un adjuvant n'autorisera pas à diminuer le dosage en ciment.

Emploi de fibres métalliques ou polypropylène

L'entrepreneur procédera à une adjonction aux bétons, de fibres métalliques ou polypropylène afin d'améliorer les résistances à la traction, la fatigue, l'usure, au retrait ou pour faciliter la mise en œuvre.

L'entrepreneur devra indiquer avec précision la nature du produit employé et son dosage. Il lui appartiendra de donner sur le chantier toutes instructions nécessaires pour que ce dosage soit respecté.

L'emploi éventuel de fibres, comme indiqué ci-dessus, ne donnera en aucun cas lieu à une plus-value dans le cas où ce dernier doit être implicitement prévu en fonction des ouvrages à réaliser.

Traitement de surface des bétons

L'entrepreneur procédera à un traitement surfacique des bétons avant prise pour obtention d'une finition balayée ou désactivée.

La technique du traitement de surface devra être acceptée par le maître d'œuvre lors des épreuves de convenance.

Bétons désactivés :

Dans la pratique, la technique de mise en œuvre du béton désactivé consiste à pulvériser à la surface du béton frais un produit désactivant, qui retarde la prise sur quelques millimètres.

Les désactivants sont appliqués au pulvérisateur aussitôt après talochage à raison d'un litre pour 4 m². Le désactivant est coloré pour contrôler la bonne répartition et il peut être dilué pour limiter son action en profondeur.

Par mesure de sécurité, il est recommandé de protéger les surfaces voisines à l'aide de films plastiques ou de produits de protection, contre les projections.

La surface du béton doit être talochée pour éviter la pénétration du désactivant dans le béton.

La force d'attaque des désactivants est variable et peut aller jusqu'à une profondeur de 7 mm. Après un délai de 8 x 24 heures, selon le produit utilisé et les conditions atmosphériques, on lave la surface au jet d'eau à haute pression.

Les eaux de lavage ne devront pas ruisseler sur la partie restant encore à désactiver.

L'entreprise veillera particulièrement à évacuer totalement la laitance non durcie par rinçage sans pression.

La cure du béton, pendant le délai d'action du produit désactivant, sera assurée par un produit de cure associé au produit désactivant ou par un film polyéthylène.

Après désactivation, la surface du béton sera obligatoirement protégée par un produit de cure.

Toutes les dispositions à prendre pour réaliser ces ouvrages sont à la charge de l'entreprise, point d'eau ou citerne mobile, utilisation d'un nettoyeur haute pression thermique autonome.

Bétons balayés :

Afin de donner à la surface du béton une texture rugueuse et offrir une adhérence suffisante, le traitement suivant sera réalisé : balayage transversal au moyen de balai à brins plastiques. Le balai sera traîné à la surface du béton dans les délais les plus courts, sans dépasser 30 mn après la mise en place du béton. Cette opération sera suivie obligatoirement par une cure du béton. La technique de traitement de surface devra être acceptée par le maître d'œuvre lors des épreuves de convenance.

Ouverture à la circulation concernant les longrines des entrées des Duplex

L'entrepreneur mettra en place la signalisation et le balisage nécessaire pour interdire formellement l'accès à l'ouvrage jusqu'à l'ouverture définitive à la circulation.

La remise en circulation (avec trafic de véhicules lourds) devra pouvoir s'effectuer sous 7 jours au maximum. Le béton devra avoir acquis in situ une résistance minimale en compression de 30 MPa.

Conditions d'exécution

Tous les travaux sans exception devront répondre aux règles de l'art.

Dans tous les cas, ils incluent sans réserve les sujétions prescrites par le Bureau de Contrôle, tant au niveau de leur conception qu'au fur et à mesure de leur avancement.

Le présent devis n'est pas limitatif, l'entrepreneur devant prévoir tout ce qui est nécessaire au complet achèvement de ses travaux. Il sera tenu de se conformer aux instructions qui lui seront données par le Maître d'Œuvre, particulièrement au cours de travaux.

Les ouvrages qui ne seraient pas nommément précisés au présent devis, mais qui seraient figurés aux plans ou qu'il serait indispensable d'exécuter, font partie intégrante des prestations de l'entrepreneur.

Les devis descriptifs des autres corps d'état étant à sa disposition, l'entrepreneur du présent lot ne pourra se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées au cours des travaux ou d'omissions dans son étude.

Dimensionnement des ouvrages en béton soumis à des charges de circulation

Les ouvrages concernés (cavalier de protection pour réseau AEP, regard et couronnements sous chaussée) seront dimensionnés en considérant au minimum les hypothèses de charges ci-dessous :

Poids propres des ouvrages ;

Poussée des terres (en considérant le niveau fini des terrains) ;

Pressions hydrostatiques, compte tenu des possibilités de drainage;

Surcharges dues au trafic et à la circulation (voiries ouvertes à la circulation de poids lourds avec essieux standard pouvant être jumelés de 13 tonnes)

Surcharges liées à la mise en œuvre des ouvrages (remblaiement périphériques et compactage des voiries périphériques)

Bétons

Les dosages des bétons sont indiqués dans les articles du descriptif.

Des dosages particuliers pourront être prescrits pour certains ouvrages.

Si les résistances obtenues à la suite des essais de béton étaient insuffisantes, il pourra être demandé à l'entrepreneur d'augmenter, sans supplément de prix, le dosage en ciment des bétons de certains ouvrages afin d'obtenir les résistances requises.

Types de béton :

□ Béton de propreté :

Agrégats : élimination des éléments $D > 20$ mm
ciment artificiel (gris) CPA 55 dosage 150/200 kg de ciment/m³

□ Béton armé :

Agrégats : élimination des éléments $D > 20$ mm
ciment artificiel (gris) CPA 55, dosage à déterminer pour obtenir un béton de type C35/45 (~ 350 à 400 kg de ciment/m³) avec $F_{c28} = 35$ Mpa sur éprouvettes cylindriques

Eau : eau de gâchage conforme à la norme NFP 18.303
rapport E/C < 0,45

Adjuvants : les adjuvants (entraîneurs d'air, hydrofuges, retardateurs, superplastifiants, etc.) seront mis en œuvre dans les conditions normales indiquées par le fournisseur.

Classe d'exposition des bétons pour ouvrages de génie civil : sera de type XS3

Dosage en eau

La quantité d'eau de gâchage devra être déterminée d'une manière permanente en fonction :

- De l'état hygrométrique des granulats livrés sur le chantier ;
- Des conditions climatiques ambiantes ;
- De la proportion en surface des coffrages en bois par rapport au cube du béton mis en œuvre.

Le béton sera d'une plasticité suffisante pour entourer les armatures et se mouler dans les coffrages sans contenir d'excès d'eau.

Agrégats

La quantité d'eau d'apport sera déterminée en fonction de l'humidité des agrégats, de manière à obtenir un béton de consistance plastique, comme indiqué dans l'article précédent.

Adjuvants

On pourra employer des adjuvants pour améliorer les qualités du béton ou faciliter sa mise en œuvre. Toute utilisation d'adjuvant devra faire l'objet d'un accord préalable.

L'entrepreneur devra indiquer avec précision la nature du produit employé et son dosage. Il lui appartiendra de donner sur le chantier toutes instructions nécessaires pour que ce dosage soit respecté.

L'emploi éventuel d'adjuvants, comme indiqué ci-dessus, ne donnera en aucun cas lieu à une plus-value dans le cas où ce dernier doit être implicitement prévu en fonction des ouvrages à réaliser.

Les produits de décoffrage, les matériaux et revêtements destinés à une application à l'intérieur des ouvrages de traitement et des ouvrages de stockage et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, ne doivent pas être susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, tant par leur composition que par leur mise en œuvre et leur évolution éventuelle.

Coffrages

Les spécifications techniques sont complétées comme suit :

Les coffrages et étaielements seront suffisamment résistants et rigides pour résister sans déformation, aux charges apportées par le béton frais et aux efforts dus à la vibration ;

L'étanchéité des coffrages devra être suffisante pour éviter les pertes de laitance au moment du pilonnage ou de la mise en vibration.

Il sera fait surtout attention au raccord des coffrages des différents éléments de l'ossature.

Dans le cas où les coffrages correspondent à des surfaces de béton destinées à être peintes ou enduites, il est formellement interdit de graisser les coffrages.

L'entrepreneur devra proposer au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle le produit de son choix susceptible de favoriser le décoffrage sans nuire à la qualité de la surface du béton.

L'emploi de gazoil ou huile de vidange comme produits de décapage est rigoureusement proscrit.

Type de coffrages

- Coffrage n° 1 (ordinaire) :

Les parements de coffrages dits "coffrages ordinaires" sont exécutés à l'aide de coffrage en planches de bonne qualité. La tolérance de décalage des joints sera de 10 mm. Pour les parements de béton cachés ou enterrés, il ne sera prévu aucun ragréage. Pour les parements recevant un doublage ou un enduit ciment les balèbres seront effleurés par un piquage à + 3 mm du parement et il sera procédé au rebouchage des manques de matière.

- Coffrage n° 2 (soigné) :

Pour les parements destinés à rester apparents (coffrage soigné), il sera fait usage de coffrages en CTB H, bakélisés ou métalliques.

Pour ces coffrages, une planimétrie rigoureuse sera exigée. Les balèbres totalement meulées, les arrêtés et cueillies seront rectifiées et dressées.

Décoffrage

L'enlèvement des coffrages sera fait progressivement, sans choc et par effort purement statique. Cet enlèvement commencera quand le béton aura acquis un durcissement suffisant pour pouvoir supporter les contraintes auxquelles il sera soumis immédiatement après le décoffrage, sans déformation et dans des conditions de sécurité parfaites. Ces conditions de décoffrage seront définies dans la note de calcul et sur les plans d'exécution.

Aciers

Les armatures seront coupées aux longueurs définies par les dessins. Elles seront obligatoirement façonnées à froid et auront exactement les formes prescrites.

Toutes les armatures seront enrobées d'au moins 4 cm. Pour le maintien en place des armatures, seules les cales en béton seront tolérées au contact des coffrages.

La coupe et le façonnage des armatures seront effectués mécaniquement.

Avant mise en œuvre, les armatures seront nettoyées.

Toutes armatures anormalement rouillées seront rejetées.

Béton pour béton armé

Fabrication

Aucun béton ne sera confectionné sur site.

La confection des bétons doit être effectuée dans des appareils mécaniques du type Centrale à béton comportant obligatoirement un dispositif qui permette de contrôler la quantité d'eau de gâchage et les dosages d'agrégats mis en œuvre.

La livraison des bétons sur le chantier ne se fera qu'après essais de convenance et l'autorisation du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle.

Mise en œuvre

Lors du coulage des voiles, le béton ne devra pas descendre en cascade le long des armatures (utilisation d'un tube plongeur ou goulotte à manche : hauteur de chute du béton < 1,00m). La vibration du béton se fera par vibreur interne en respectant des épaisseurs de vibration de couche de 0,50 m maximum.

Le béton sera soigneusement vibré dans les strictes limites nécessaires de façon à éviter toutes ségrégations.

Afin d'éviter la dessiccation des dalles des planchers ou des dalles isolées, il sera effectué un traitement de surface si les conditions de saison le nécessitent.

Les produits et appareils utilisés devront recevoir l'accord du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle.

De plus, la qualité du fini devra être autorisée que pour les pièces préfabriquées au sol, et à condition que ces coffrages présentent une garantie de rigidité suffisante pour éviter toute déformation.

La vibration des armatures est interdite.

Le nombre des appareils de vibration mis en service simultanément sera fonction du débit horaire de la Centrale à Béton. Il permettra de vibrer la totalité du béton mis en œuvre étant entendu que chaque application des appareils devra être maintenue jusqu'à la remontée de laitance.

Une réserve supplémentaire égale à 50 % des appareils en service devra être maintenue constamment dans les magasins du chantier pour suppléer aux appareils défectueux et éviter ainsi tout arrêt de coulage.

On réduira le plus possible les interruptions de travaux pendant le bétonnage. Les surfaces de reprise que la marche normale permet de prévoir seront disposées méthodiquement et pourvues d'armatures de coutures.

Pour les reprises accidentelles, on s'efforcera de disposer les surfaces de raccord dans les parties d'ouvrages où les efforts de traction sont les plus faibles et parallèlement à la direction de ces efforts. La zone de reprise recevra l'application d'une résine époxy.

Des aciers de couture seront mis en place après avis du Bureau d'étude BA.

On y entretiendra pendant 8 jours au moins suivant l'exécution, l'humidité nécessaire pour assurer le durcissement dans les meilleures conditions.

Reprise de bétonnage

A chaque reprise de bétonnage, la surface des anciens à béton est rendue rugueuse, et nettoyée à vif par un traitement mécanique approprié.

La surface de reprise est humidifiée à saturation avant coulage du béton frais

Le programme de bétonnage précise le mode de réalisation des reprises au droit des parements.

L'entreprise devra prendre l'attache du bureau d'étude pour leur mise en œuvre.

Confection des petits ouvrages en béton

Composition des bétons

La composition des bétons sera proposée par l'entrepreneur à l'agrément du Maître d'Œuvre, accompagnée des rapports et résultats d'essais justificatifs.

Désignation des bétons et résistances nominales

Désignation des bétons	Dosage minimal (Kg/m3)	Destination	Résistance nominale compression MPA Sur cylindre
Béton C16 X0	150	Béton de propreté ou de remplissage	16
Béton C20/25 XC3	250	Fondation, berceaux, radiers, massif, buses coulées en place	20
Béton C30/37 XS1	350	Aqueducs voûtés, têtes d'ouvrages, enrobage des buses, massifs d'ancrage	30
Béton C30/37 XS1	350	Ouvrage en béton armé Exposé aux embruns marins	30
Béton C35/45 XS2	350	Ouvrage en béton armé Immergé en permanence	35
Béton C35/45 XS3	350	Ouvrage en béton armé Exposé aux projections et embruns marins	35
Béton C35/45	350	Bordures caniveaux coulés en place	35

4 ESSAIS, CONTRÔLE ET CONSTATS D'EXECUTION DES TRAVAUX

CONTROLE ET PV DE CHANTIER

Il est tenu sur le chantier par l'entrepreneur un cahier de chantier sur lequel sont enregistrés les procès-verbaux des rendez-vous de chantier, mention explicite faite des personnes présentes, et sur lequel le Maître d'œuvre inscrit toutes les instructions ou observations ne faisant pas, de ce fait, l'objet de notifications écrites par une voie différente.

L'entrepreneur ou son représentant est tenu de prendre connaissance des instructions portées sur le dit cahier, et d'y apposer leur signature et leurs observations éventuelles.

Les rendez-vous de chantier seront effectifs pendant la réalisation des travaux (la fréquence des réunions et le nombre est à définir en fonction de l'évolution du chantier)

CONSTAT D'EXECUTION DES TRAVAUX

A l'achèvement des travaux, toute nature des travaux confondus et à la demande de l'entrepreneur, qui avise le maître d'œuvre par écrit, le constat d'exécution des prestations contractuelles est prononcé, contradictoirement entre les parties concernées par les travaux.

CONSTAT D'EXECUTION DES TRAVAUX / OUVRAGES EN BETON

Il est fait application des normes NF P98-170, NF EN 206-1 et ses annexes, NF EN 13877-1, NF EN 13877-2.

Constituants

Les lots de contrôle qui ne satisfont pas aux spécifications fixées au 4.2.3.1 ne font pas l'objet de réfaction de prix et ne sont pas admis. Ils doivent être évacués aux frais de l'entrepreneur dans un délai de 3 jours à compter de la date fixée par le maître d'œuvre.

Résistance mécanique des bétons

Dans le cas où, par lot de contrôle (c'est-à-dire 2 fois 3 éprouvettes pour un contrôle à 7 jours et un contrôle à 28 jours), la moyenne des 3 éprouvettes est comprise entre 90 et 100 % de la valeur minimale prescrite à 28 jours, une réfaction de prix de 20% est appliquée sur la totalité du lot. Lorsque la moyenne des résultats des 3 éprouvettes est inférieure à 90% de la valeur minimale prescrite à 28 jours, le lot est refusé.

Les prix sur lesquels s'appliquent les réfections sont les prix figurant au Bordereau des prix ou résultant du sous-détail des prix présenté par l'Entreprise.

Fissures

Lorsque le béton présente une ou plusieurs fissures, l'entrepreneur proposera à la validation du maître d'œuvre un procédé de réparation.

Le titulaire réalise, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des essais et analyses au titre de l'autocontrôle. Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art.

Il est précisé aux entreprises qu'il sera exigé un travail de qualité, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.

Les prix de ces essais sont inclus dans le prix de fourniture et de pose des ouvrages.

5 RECEPTION ET GARANTIE DU PARACHÈVEMENT

5.1 DOMMAGES SUR OUVRAGES NON RECEPTIONNES

Il est rappelé que les ouvrages restent sous la garde des entreprises qui les ont réalisés jusqu'au jour de la réception.

Afin de prévenir tout litige, toute entreprise réalisant des travaux tels que soudure, meulage, démolition, peinture, collage, manutentions, etc., doit prendre en charge les dispositifs de protections nécessaires pour ne pas détériorer les ouvrages des autres entreprises ou les ouvrages existants et conservés.

Ces dispositifs qu'ils soient décrits explicitement ou pas dans le CCTP, sont prévus de fait dans le prix du marché.

5.2 RECEPTION DES TRAVAUX

A la fin du délai contractuel et à la demande de l'entrepreneur, qui avise à la fois la personne responsable de la commande et le maître d'œuvre par écrit, la réception finale peut-être prononcée, contradictoirement entre les parties concernées par les travaux.

La réception finale marque la fin de tous les travaux de la commande.

5.2.1 RECEPTION DES SUPPORTS

L'Entrepreneur sera tenu de procéder à la réception des ouvrages réalisés par les autres lots contradictoirement avec le Maître d'œuvre et les entreprises concernées.

Dans le cas où l'Entrepreneur procéderait à la mise en œuvre de ses ouvrages sans que cette réception contradictoire ait lieu, il sera considéré qu'il a de fait accepté sans réserves les ouvrages existants et sera seul responsable des défauts que ceux-ci pourraient engendrer sur ses propres ouvrages.

5.2.2 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Après la réception des travaux, l'entrepreneur remettra au Maître d'œuvre sur support papier et informatique le « Dossier des Ouvrages Exécutés » contenant :

La totalité des plans d'ensemble et de détail conformes à l'exécution et réalisés sur fichier informatique.

Les notices descriptives et d'entretien des matériels et matériaux utilisés. Et la liste des végétaux.

Le dossier sera remis en trois (3) exemplaires (tirages et photocopies) et les plans de recollement devront impérativement être fournis sur fichier numérique dans un délai d'un (1) mois maximum après la réception des travaux.

6 DESCRIPTION DES OUVRAGES DU LOT 8C

1. PRÉPARATION ET SUIVI

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE CHANTIER

Outre ses propres installations et matériels, l'entreprise aura à sa charge :

Ce prix rémunère, conformément au CCTP, toute sujétion de fourniture et de main d'oeuvre comprise, pour l'installation du chantier soit :

- La mise en place et le repli des installations de chantier
- Les dépenses relatives de son lot
- La préparation du site avec terrassements
- L'implantation par un géomètre de tous les ouvrages des aménagements urbains (clôtures, portails, portillons, BAL etc.)
- La protection des ouvrages réalisés / balisage et signalétique
- Les plans d'exécution et les plans de récolement
- Le dossier des ouvrages exécutés
- Le nettoyage de la zone avant et durant les travaux
- L'apport et les besoins en eau (citerne ou cuve)
- L'apport et les besoins en électricité (groupe) etc.

Tous les travaux accessoires logiquement nécessaires à une finition complète des plantations et des travaux décrits, selon les règles de l'art, même si ces prestations ne sont pas spécialement indiquées dans le descriptif ou dans les plans.

Position : /

Unité : Forfait

Prix :

08C.1.1 Mise en place et installation de chantier

Etudes et plans d'exécution d'ouvrages et de synthèse

Ces prix rémunèrent la réalisation des études, plans d'exécution et études de synthèse nécessaires à la réalisation du chantier, y compris l'édition de fichier informatique DWG géo-référencé Lambert, et leur approbation par le Maître d'œuvre.

Ce prix comprend notamment :

- Les levés topographiques contradictoires,
- Les frais de personnel, de transport et de mise à disposition du matériel nécessaire à ces travaux,
- La réalisation de sondages sur réseaux existants (AEP, Téléphone, Electricité, assainissement)
- Les documents, études et plans d'exécution avec notamment :
 - Les plans d'exécution d'ouvrages des aménagements extérieurs (portails, portillons, clôtures, longrines hautes et basses, murets, BAL dans clôtures et dans murs, etc.)
 - Les plans de signalisation temporaire
 - L'ensemble des études structurelles et de béton armé y compris établissement de plans de coffrages et ferrallages.
- Les documents et études de synthèse avec notamment :

- o Collecte des plans des autres marchés travaux en coordination avec le lot (travaux des gestionnaires de réseaux ; ENERCAL, CDE, OPT), travaux des corps d'états du bâtiment (lots gros œuvre, plomberie, électricité), travaux des corps d'état du VRD
- o Les notes de calcul
- o L'approbation par un bureau de contrôle pour les études structurelles et/ou les études électriques
- o Tous les frais administratifs, d'établissement, de tirage, de transmission des documents conformément aux dispositions du CCAP
- o La réalisation des études pour l'établissement des échantillons et prototypes
- o La fourniture de ces documents et des fiches techniques sous forme d'un dossier papier en 3 (trois) exemplaires et d'1 (un) exemplaire sur support informatique aux formats en *.DWG et en *.PDF.

Position : /

Unité : Forfait

Prix :

08C.1.2 Études et plans d'exécution d'ouvrage et de synthèse

PRÉPARATION DU SITE

Ce prix rémunère, conformément au CCTP, toutes sujétions de fourniture et de main d'oeuvre comprise, pour le nettoyage de toute la zone après travaux des autres lots et durant les travaux, soit :

Position : /

Unité : Forfait

Prix :

08C.1.3 Nettoyage des zones

2. PRÉPARATION, REALISATION, FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES CLÔTURES, PORTAILS, PORTILLONS MANUELS ET BOITES AUX LETTRES

Les prix unitaires rémunèrent toute sujétion de fourniture, de réservation, de réalisation, de pose et de mise en œuvre pour les clôtures, portails et portillons manuels (y compris la réalisation des murets de 20cm, des plots, longrines hautes et basses en béton pour support et fixation des clôtures, portails et portillons. BAL : coordination à prévoir avec les autres lots), comprenant :

- La réalisation, fourniture et mise en place de la clôture du Verger et le la ZONE EEC modèle type BAMBOU à fixer sur muret de 20cm, Ht : 1,85m; Y compris toutes sujétions (Confère Carnet de détails et Plans PAYS01, 02, 03, 04)
- La réalisation, fourniture et mise en place de la clôture épaisse sur un muret de 20cm (3 Modèles avec 3 séquences différentes : type Gabions / type Gabions+type BAMBOU / type BAMBOU) / Confère Carnet de détails et Plans PAYS01, 02, 03, 04 / Ht : 1,85m y compris toutes sujétions
- La réalisation, fourniture et mise en place de la clôture en acier galvanisé avec poteaux, cadres et grilles soudées (Confère Carnet de détails et Plans PAYS01, 02, 03, 04) / Ht : 1,65m et 1,20m suivant la localisation ; y compris plots, longrines hautes et basses et toutes sujétions
- La réalisation, fourniture et mise en place d'un portail manuel avec contrôle d'accès et 2 ouvrants à la française, modèle type BAMBOU (Confère Carnet de détails et Plans PAYS01, 02, 03, 04) / Ht : 1,85m; y compris plots, longrines hautes et basses et toutes sujétions / ZONE EEC
- La réalisation, fourniture et mise en place d'un portail manuel avec contrôle d'accès et 2 ouvrants à la française en acier galvanisé : poteaux, cadres et grilles (Confère Carnet de détails et Plans PAYS01, 02, 03, 04) / Ht : 1,65m; y compris plots, longrines hautes et basses et toutes sujétions / ZONE CDE
- La réalisation, fourniture et mise en place de portails manuels en acier galvanisé pour les Duplex: poteaux, cadres et grilles / 4 types : coulissant droite/gauche, double coulissant droite/gauche, ouvrant à la française, accordéon, tous avec un système de fermeture pour cadenas (Confère

Carnet de détails et Plans PAYS01, 02, 03, 04) / Ht : 1,65m; y compris plots, longrines hautes et basses et toutes sujétions

- La réalisation, fourniture et mise en place d'un portail manuel en acier galvanisé pour le bât O: poteaux, cadres et grilles (double coulissant avec système de fermeture pour cadenas (Confère Carnet de détails et Plans PAYS01, 02, 03, 04) / Ht : 1,65m; y compris plots, longrines hautes et basses et toutes sujétions
- La réalisation, fourniture et mise en place de portillons avec contrôle d'accès mécaniques, cadre en acier galvanisé et grille (Confère Carnet de détails et Plans PAYS01, 02, 03, 04) / Ht : 1,65m ; y compris plots, longrines hautes et basses et toutes sujétions

° Clôture type BAMBOU à barreaudage métallique penché (en acier galvanisé) à fixer sur les murs de soutènement de la Piazza et sur les murets de 20cm (hauteur :1,65m max)

Localisation et modèle : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails et notamment :

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose d'une clôture type BAMBOU en acier galvanisée peinte, composée de :

- Montants verticaux en tube ronds Diam : 3cm y compris platines, espacements moins de 10cm. Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm soudées sur montants.
- Poteaux verticaux en tube carrés en acier galvanisé de 10X10cm avec Hauteur Hors sol : 1.80m, espacements suivant détails
- L'ensemble des poteaux et tubes seront obstrués en extrémités haute et basse pour les tubes par un bouchon en acier galvanisé soudé et aux extrémités haute pour les poteaux
- Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture antirouille.

L'ensemble des boulons de fixation seront soudés aux platines.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge de l'entreprise, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et tous les lots en ARCHITECTURE

Position : Suivant plan

Unité : Ml

Prix :

08C.2.1 Clôture Type BAMBOU avec platines Ht :1,65m sur muret 20cm

Le tout en acier galvanisé soudé et peint

Couleur grise (RAL à définir). Y compris toutes sujétions

° Clôture épaisse

Séquence 1/type BAMBOU à barreaudage métallique penché (acier galvanisé) Ht : 1,65m à fixer sur muret de 20cm à la charge du présent lot (hauteur hors tout 1,85m max)

Localisation et modèle : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04, et Carnet de détails et notamment :

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose d'une clôture type BAMBOU en acier galvanisée peinte, composée de :

*Montants verticaux en tube ronds Diam : 3cm y compris platines, espacements moins de 10cm.

* Poteaux verticaux en tube carrés en acier galvanisé de 10X10cm, espacements suivant détails

*Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm soudées sur montants.

L'ensemble des poteaux et tubes seront obstrués en extrémités haute et basse pour les tubes par un bouchon en acier galvanisé soudé et aux extrémités haute pour les poteaux

Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture antirouille.

L'ensemble des boulons de fixation seront soudés aux platines.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge de l'entreprise, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et lots en ARCHITECTURE

Séquence 2/type Gabions à fixer sur muret de 20cm à la charge du présent lot (hauteur hors tout 1,85m max)

Localisation et modèle : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails et notamment :

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose d'une clôture faite de murs en Gabions, composée de : Galets et de cages électro-soudées (dimensions suivant Carnet de détails)

- Le transport comprenant l'amenée et les évacuations de tous matériaux ;
- La fourniture de tous les matériaux ;
- Le dimensionnement des gabions ;
- La fourniture des essais d'agrément des blocs de remplissage (essais au coup de soleil, dégradabilité) ;
- La préparation des surfaces et la réalisation de la fouille pour assise;
- La réalisation d'une assise en béton maigre dosé à 250 Kg sur une épaisseur de 15 cm;
- Le montage des cages, la mise en œuvre des gabions et des matériaux de remplissage, conformément aux indications du CCTP avec ligature des cages les unes aux autres par agrafage,
- Le remplissage manuel des cages au niveau des parements vus, avec un appareillage soigné des blocs
- Le remblai en ballast 40/60 pour drainage depuis l'arase de l'assise en béton jusqu'au terrain naturel ;
- Y compris toutes sujétions de fourniture, amenée, scellement, pose et excavation.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et tous les lots en ARCHITECTURE

Séquence 3/type BAMBOU+Gabions à fixer sur muret de 20cm à la charge du présent lot (hauteur hors tout 1,85m max)

Localisation et modèle : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails et notamment :

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose d'une clôture en acier galvanisée type BAMBOU à fixer sur un mur en Gabions composée de :

*Montants verticaux en tube ronds Diam : 3cm y compris platines, espacements moins de 10cm.

* Poteaux verticaux en tube carrés en acier galvanisé de 10X10cm, espacements suivant détails

*Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm soudées sur montants.

L'ensemble des poteaux et tubes seront obstrués en extrémités haute et basse pour les tubes par un bouchon en acier galvanisé soudé et aux extrémités haute pour les poteaux

Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture anti-rouille.

L'ensemble des boulons de fixation seront soudés aux platines.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge de l'entreprise, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

L'ensemble de cette clôture sera à fixer sur le muret en Gabions composé de galets et de cages électro-soudées

Le muret en Gabions :

- Le transport comprenant l'amenée et les évacuations de tous matériaux ;
- La fourniture de tous les matériaux ;
- Le dimensionnement des gabions ;
- La fourniture des essais d'agrément des blocs de remplissage (essais au coup de soleil, dégradabilité) ;
- La préparation des surfaces et la réalisation de la fouille pour assise;
- La réalisation d'une assise en béton maigre dosé à 250 Kg sur une épaisseur de 15 cm;
- Le montage des cages, la mise en œuvre des gabions et des matériaux de remplissage, conformément aux indications du CCTP avec ligature des cages les unes aux autres par agrafage,
- Le remplissage manuel des cages au niveau des parements vus, avec un appareillage soigné des blocs
- Le remblai en ballast 40/60 pour drainage depuis l'arase de l'assise en béton jusqu'au terrain naturel ;
- Y compris toutes sujétions de fourniture, amenée, scellement, pose et excavation.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et tous les lots en ARCHITECTURE

Position : Suivant plan

Unité : Ml

Prix :

08C.2.2 Clôture épaisse y compris muret 20cm / Ht : 1,85m

Le tout en acier galvanisé soudé et peint couleur grise (RAL à définir) et en Gabions électro-soudés. Y compris toutes sujétions

°Clôture en acier galvanisé soudé / grilles soudées sur cadres (hauteur hors tout 1.65m max)

Localisation : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails et notamment :

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose d'une clôture droite en acier galvanisé, composée de :

- Poteaux verticaux en tube carrés en acier galvanisé de 10X10cm avec Hauteur Hors sol : 1.80m, espacements suivant détails
- Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm formant un cadre et à souder sur poteaux.
- Encadrement boîtes aux lettres en tube 50x50x5 mm à prévoir.
- Remplissage avec une grille en acier galvanisé finition carrée 50x50 mm, à souder sur le cadre
- Massif support en béton armé à la charge de l'entreprise, y compris fouilles, remblais, évacuations des déblais excédentaires et toutes sujétions de mise en œuvre.

L'ensemble des poteaux sera obstrué aux extrémités hautes par un bouchon en acier galvanisé soudé au poteau carré. Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture antirouille. L'ensemble des boulons seront soudés aux platines si besoin.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge du présent lot, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et tous les lots en ARCHITECTURE

Position : Suivant plan

Unité : Ml

Prix :

08C.2.3 Clôture en acier galvanisé avec poteaux, cadres et grilles soudés y/c plots de béton, longrines, lisses hautes et basses, murets et toutes sujétions / Ht : 1,65m

°Clôture en acier galvanisé soudée / grilles soudées sur cadres (hauteur hors tout 1.20m max)

Localisation : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose d'une clôture droite en acier galvanisé, composée de :

- *Poteaux verticaux en tube carrés en acier galvanisé de 10X10cm avec Hauteur Hors sol : 1.80m, espacements suivant détail.
- *Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm formant un cadre et à souder sur poteaux.
- *Remplissage avec une grille en acier galvanisé finition carrée de 50x50 mm à souder sur le cadre
- *Massif support en béton armé à la charge de l'entreprise, y compris fouilles, remblai, évacuation des déblais excédentaires et toutes sujétions de mise en oeuvre.

L'ensemble des poteaux sera obstrué aux extrémités hautes par un bouchon en acier galvanisé soudé au poteau carré. Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture antirouille. L'ensemble des boulons seront soudés aux platines si besoin.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge du présent lot, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et lots en ARCHITECTURE

Position : Suivant plan

Unité : Ml

Prix :

08C.2.4 Clôture des collectifs F et G en acier galvanisé avec poteaux, cadres et grilles soudés y compris plots de béton et toutes sujétions / Ht : 1,20m

°Portail en acier galvanisé soudée / grilles sur cadres, de la servitude CDE (hauteur hors tout 1.65m max)

Localisation et modèle : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose de portails en acier galvanisé, composée de :

- *Poteaux verticaux en tube carrés en acier galvanisé de 10X10cm avec Hauteur Hors sol : 1.65m, espacements suivant détails.
- *Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm formant un cadre et à souder sur poteaux.
- *Remplissage avec une grille en acier galvanisé finition carrée de 50x50 mm à souder sur le cadre
- *Massif support en béton armé à la charge de l'entreprise, y compris fouilles, remblai, évacuation des déblais excédentaires et toutes sujétions de mise en oeuvre.

L'ensemble des poteaux sera obstrué aux extrémités hautes par un bouchon en acier galvanisé soudé au poteau carré. Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture antirouille. L'ensemble des boulons seront soudés aux platines si besoin.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge du présent lot, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et tous les lots en ARCHITECTURE

Position : Suivant plan

Unité : L'unité

Prix :

08C.2.5 Portail manuel zone CDE avec 2 ouvrants à la française et contrôle d'accès mécanique. Modèle en acier galvanisé poteaux, cadres et grilles soudés y compris plots de béton et toutes sujétions / Ht : 1,65m

°Portail avec contrôle d'accès mécanique pour la zone CDE, type BAMBOU à barreaudage métallique penché (acier galvanisé) à fixer sur plots et longrines à la charge du présent lot (hauteur hors tout 1,85m max)

Localisation et modèle : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails et notamment :

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose d'une clôture en acier galvanisée, composée de :

*Montants verticaux en tube ronds Diam : 3cm y compris platines, espacements moins de 10cm.

*Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm soudées sur montants.

L'ensemble des poteaux et tubes seront obstrués en extrémités haute et basse pour les tubes par un bouchon en acier galvanisé soudé et aux extrémités haute pour les poteaux

Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture antirouille.

L'ensemble des boulons de fixation seront soudés aux platines.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge de l'entreprise, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et les lots en ARCHITECTURE

Position : Suivant plan

Unité : L'unité

Prix :

08C.2.6 Portail manuel zone EEC avec 2 ouvrants à la française et contrôle d'accès mécanique. Modèle Type BAMBOU y compris plots de béton et longrines / Ht : 1,85m. Le tout en acier galvanisé soudé et peint

Couleur grise (RAL à définir). Y compris toutes sujétions

°Portails en acier galvanisé soudé / grilles soudées sur cadres des Duplex (hauteur hors tout 1.65m max)

Localisation et modèles : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails

- Portails coulissants droite ou gauche
- Portails doubles coulissants droite ou gauche
- Portails ouvrants à la française
- Portails accordéons

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose de portails en acier galvanisé, composés de :

*Poteaux verticaux en tube carrés en acier galvanisé de 10X10cm avec Hauteur Hors sol : 1.65m

*Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm formant un cadre et à souder sur poteaux.

*Remplissage avec une grille en treillis en acier galvanisé finition carrée 50x50 mm à souder sur le cadre

*Massif support en béton armé à la charge de l'entreprise, y compris fouilles, remblai, évacuation des déblais excédentaires et toutes sujétions de mise en oeuvre.

L'ensemble des poteaux sera obstrué aux extrémités hautes par un bouchon en acier galvanisé soudé au poteau carré. Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture antirouille. L'ensemble des boulons seront soudés aux platines si besoin.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge du présent lot, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et les lots en ARCHITECTURE

Position : Suivant plan

Unité : U

Prix :

08C.2.7 Portails manuels avec système pour cadenas, en acier galvanisé avec poteaux, cadres et grilles soudés y compris plots de béton, longrines hautes ou basses et toutes sujétions / Largeur de passage : 3,00 m / Hauteur : 1,65m

08C.2.7.1 Portails manuels coulissants simples, pour Duplex

Prix :

08C.2.7.2 Portails manuels coulissants doubles, pour Duplex

Prix :

08C.2.7.3 Portails manuels ouvrants à la française, pour Duplex

Prix :

08C.2.7.4 Portails manuels ouvrants accordéons, pour Duplex

Prix :

08C.2.7.5 Portails manuels coulissants simples, pour collectifs

Prix :

08C.2.7.6 Portails manuels coulissants simples, pour collectifs

Prix :

°Portillons en acier galvanisé soudée / grilles sur cadres (Largeur de passage : 3.00 m , hauteur hors tout 1.65m max)

Localisation : Suivant Plans PAYS01, 02, 03, 04 et Carnet de détails

Fabrication, transport à pied d'œuvre et pose de portillon en acier galvanisé, composé de :

*Poteaux verticaux en tube carrés en acier galvanisé de 10X10cm avec Hauteur Hors sol : 1.65m

*Lisses haute et basse en tube de 50x50x5 mm formant un cadre et à souder sur poteaux.

*Remplissage avec une grille en acier galvanisé finition carrée de 50x50 mm à souder sur le cadre

*Massif support en béton armé à la charge de l'entreprise, y compris fouilles, remblai, évacuation des déblais excédentaires et toutes sujétions de mise en oeuvre.

L'ensemble des poteaux sera obstrué aux extrémités hautes par un bouchon en acier galvanisé soudé au poteau carré. Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par soudure, y compris retouche en peinture antirouille. L'ensemble des boulons seront soudés aux platines si besoin.

Finition : Par peinture de protection et de finition appliquée en atelier à la charge du présent lot, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l'entreprise. Aspect mat. Teinte à faire valider dans la gamme RAL. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l'écolabel européen EU ECOLABEL ou équivalent.

Limites de prestations :

Coordination à prévoir avec les lots TERRASSEMENT/VRD et les lots en ARCHITECTURE

Position : Suivant plan

Unité : U

08C.2.8 Portillon en acier galvanisé avec contrôle d'accès mécanique, avec poteaux, cadres et grilles soudés y compris plots de béton, longrines hautes ou basses et toutes sujétions / Ht : 1,65m

°Portillon (1 battant) avec contrôle d'accès mécanique pour le Verger et l'espace du projet futur à côté du Transformateur et Palmier 2 (Modèle Type BAMBOU) / Hauteur totale hors sol: 1.65m

Position : Suivant plan

Unité : U

Prix :

08C.2.9 Portillon (1 battant) avec contrôle d'accès mécanique du Verger et de l'espace projet futur à côté du Transformateur (Modèle Type BAMBOU) / Hauteur totale hors sol: 1,65m

°BAL :

La fourniture et mise en place de BAL neuves modèle Vulcain version extérieure de chez Decayeux, à inclure et fixer dans les clôtures (prévoir structures et fixations) ou bien à incruster dans les murs de certains L.P (prévoir des fixations dans les murs) y compris toutes sujétions (Confère fiches en Annexes au présent CCTP et Plans PAYS01, 02, 03, 04)

°OPTION : La dépose et la repose des BAL existantes, à inclure et fixer dans des clôtures ou bien dans les murs de certains L.P y compris toutes sujétions (Localisation : Plans PAYS01, 02, 03, 04)

Position : Suivant plan

Unité : L'unité

Prix :

08C.2.10 Fourniture et mise en place de BAL (à fixer dans clôture)

Position : Suivant plan

Unité : L'unité

Prix :

08C.2.10bis Dépose et repose des BAL existantes (à fixer dans clôture)

Position : Suivant plan

Unité : L'unité

Prix :

08C.2.11 Fourniture et mise en place de BAL (à fixer et encastrer dans certains murs des L.P)

Position : Suivant plan

Unité : L'unité

Prix :

08C.2.11bis Dépose et repose des BAL existantes (à fixer et encastrer dans certains murs des L.P)

7 ANNEXES

Type de gabions avec cages en acier galvanisé électro-soudées,
Grilles avec galets de rivière ou pierres bleues :



BAL modèle Vulcain, version d'extérieur de chez Decayeux (RAL à définir) :

BOÎTES AUX LETTRES COLLECTIVES



VULCAIN

EXTÉRIEUR

NF D 27-405



Coffre du module

- En tôle d'acier galvanisé 10/10^{ème}
- Traitement anticorrosion suivant la norme NF EN 1670.
- Module de 2 à 12 cases
- Toit avec rejet d'eau intégré

Porte collective

- En tube mécano-soudé en inox

Structure :

- Interchangeable, ouverture à la française
- Entrée de courrier multiplis en tôle d'acier 15/10^{ème} solidaire de la structure centrale, ce qui accroît la résistance à l'arrachement
- Charnière en inox Ø 5,5 mm
- Chicane antivol, rallongée en tôle d'acier 15/10^{ème} incorporée à l'entrée de courrier
- Volet levant en aluminium massif

Coffre de serrure multipli :

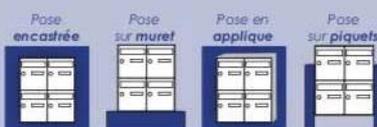
- Verrouillage par fermeture multi-ancrage à engrenage (2 à 4 points d'ancrage suivant la hauteur du module)
- Système breveté assurant une sécurité parfaite
- Revêtement poudre thermodurcissable - Qualité Polyester Architecture

Portillon individuel

- Embouti bombé ou plat, interchangeable, en tôle d'acier électrozingué 15/10^{ème}
- Charnière toute hauteur renforcée, inaccessible de l'extérieur
- Porte-nom clippé en makralon moulé (100 x 25 mm)
- Cylindre de sécurité à paillettes en forme de D, traité aquavert, fourni avec 2 clés
- Option : portillon inox brossé ou inox peau de porc en version *intérieur Plus*
- Fermetures :

✓ **Version Standard** : Fermeture par came batteuse renforcée

✓ **Version Plus** : Fermeture par double condamnation 4 points : 3 pènes ronds horizontaux et 1 pêne plat sur toute la hauteur



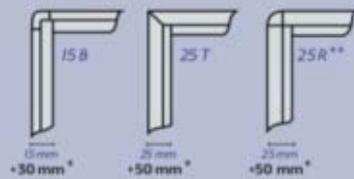
BOÎTES AUX LETTRES COLLECTIVES



VULCAIN

CAHIER TECHNIQUE

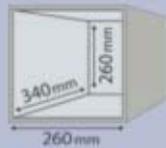
PROFILS D'ENCADREMENT



*À ajouter aux dimensions hors-tout (largeur et hauteur) du bloc collectif

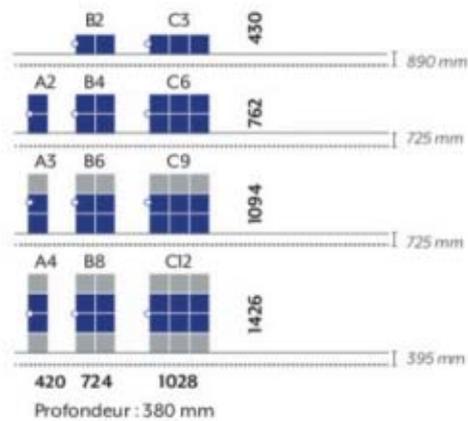
**Si profil 25R, ajouter +18 mm aux dimensions hors-tout (largeur et hauteur) du bloc collectif pour obtenir les dimensions d'encastrement

DIMENSIONS INTÉRIEURES D'UNE BOÎTE



DIMENSIONS

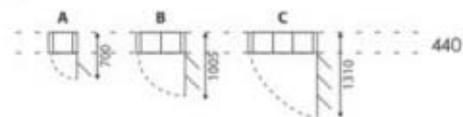
Hors-tout (mm) et configuration



- Respect de la norme sur l'accessibilité
- Hauteur de pose recommandée
- Sol fini

Profondeur hors tout avec porte collective à 90°

✓ Version extérieure : prof hors tout au niveau du toit, sauf pose SFE : 440 mm



Nos côtes sont données à titre indicatif et peuvent varier de plusieurs millimètres. Toute modification aux spécifications doit faire l'objet d'une étude gracieuse auprès de nos services. Nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques sans préavis, si nous le jugeons nécessaire.

Fait à Nouméa, le JJ/MM/AAAA en un (1) exemplaire original

L'Entrepreneur⁽¹⁾ :

(1) Le nom de la personne apposant sa signature est reproduit en lettres capitales sous sa signature qui est précédée de la mention « Lu et Approuvé » + tampon

Le Maître de l'Ouvrage :

Pour la Directrice Générale déléguée du F.C.H. et par
délégation,

Le Directeur Technique
Etienne VELUT